

La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle se trouve dans un secteur concerné par un **grand projet de renouvellement urbain (GPRU)**.

Dans ces secteurs, La Ville de Paris mène des opérations de requalification urbaine en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants, l'insertion et le développement économique, le développement de la coopération avec les communes voisines, l'accès aux droits des populations les plus en difficulté.

Certains de ces secteurs font également l'objet d'un **nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**. Il s'agit d'opérations, menées conjointement par la Ville et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), afin d'améliorer l'habitat et les équipements publics.

Pour en savoir plus :

- Consulter la page sur les [projets de renouvellement urbain](#) (GPRU, NPNRU) sur le site de la Ville de Paris.
- Consulter le site de [l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine](#).